

Bilan d'émissions de GES

CH Compiègne-Noyon



Application du décret du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre.

1- Description de la personne morale concernée

Raison sociale	Centre Hospitalier Compiègne-Noyon
Code NAF	8610Z
Code SIREN	200 034 650

Description sommaire des activités :

Situé sur le territoire de santé Oise-Est, avec un bassin de population de plus de 460.000 habitants, le Centre Hospitalier Compiègne-Noyon est un acteur incontournable.

Il rayonne sur l'ensemble de l'Oise et draine des patients sur les secteurs de Compiègne et de Noyon, mais aussi de Crépy-en-Valois, Pont-Ste-Maxence, Clermont, Creil... et dans l'Aisne.

Né de la fusion des deux sites (Compiègne et Noyon), il constitue un seul et même établissement garantissant une offre de soins diversifiée et de proximité.

Une filière de soins correspond aux différentes modalités de recours aux soins et aux trajectoires empruntées par le patient. Il s'agit de la prise en charge globale du patient allant du diagnostic de la maladie, de la thérapie ou de la surveillance médicale jusqu'à l'éducation thérapeutique.

La filière est caractérisée par un ensemble de relations informelles et de coopérations officielles entre des professionnels de santé qu'ils soient hospitaliers, libéraux ou paramédicaux.

Le Centre Hospitalier Compiègne-Noyon dispose de plusieurs filières :

- Filière cancérologique
- Filière neurologique
- Filière cardiologique
- Filière femme-enfant
- Filière gériatrique
- Filière locomoteur
- Filière obésité

Numéros de SIRET associés à la personne morale :

200 034 650 000 16

200 034 650 001 15

200 034 650 001 07

200 034 650 000 99

200 034 650 000 81

200 034 650 000 73

200 034 650 000 65

200 034 650 000 57

200 034 650 000 40

200 034 650 000 32

200 034 650 000 24

Nombre de salariés total : 2 666

Mode de consolidation : **Contrôle opérationnel**

Schéma des périmètres organisationnels de la Personne Morale retenu

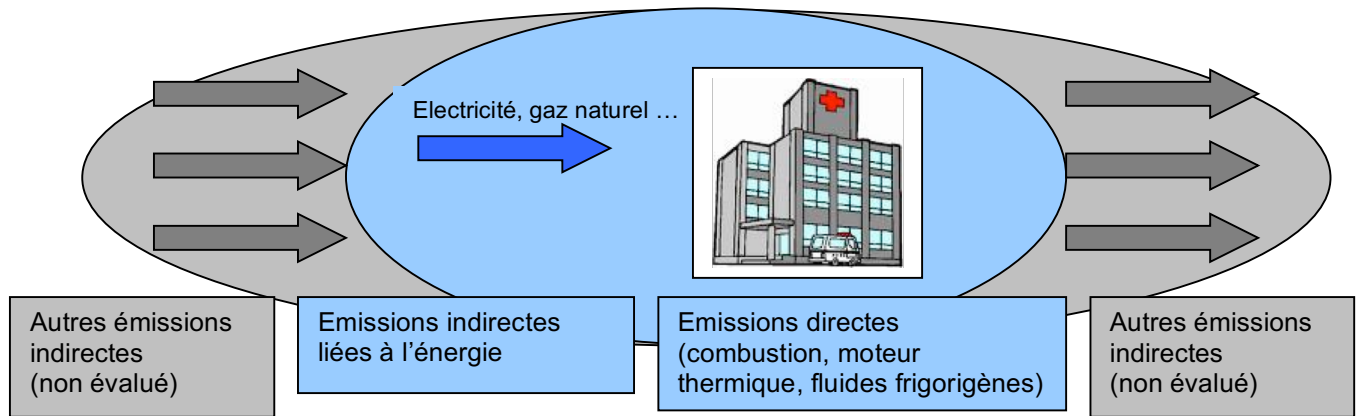


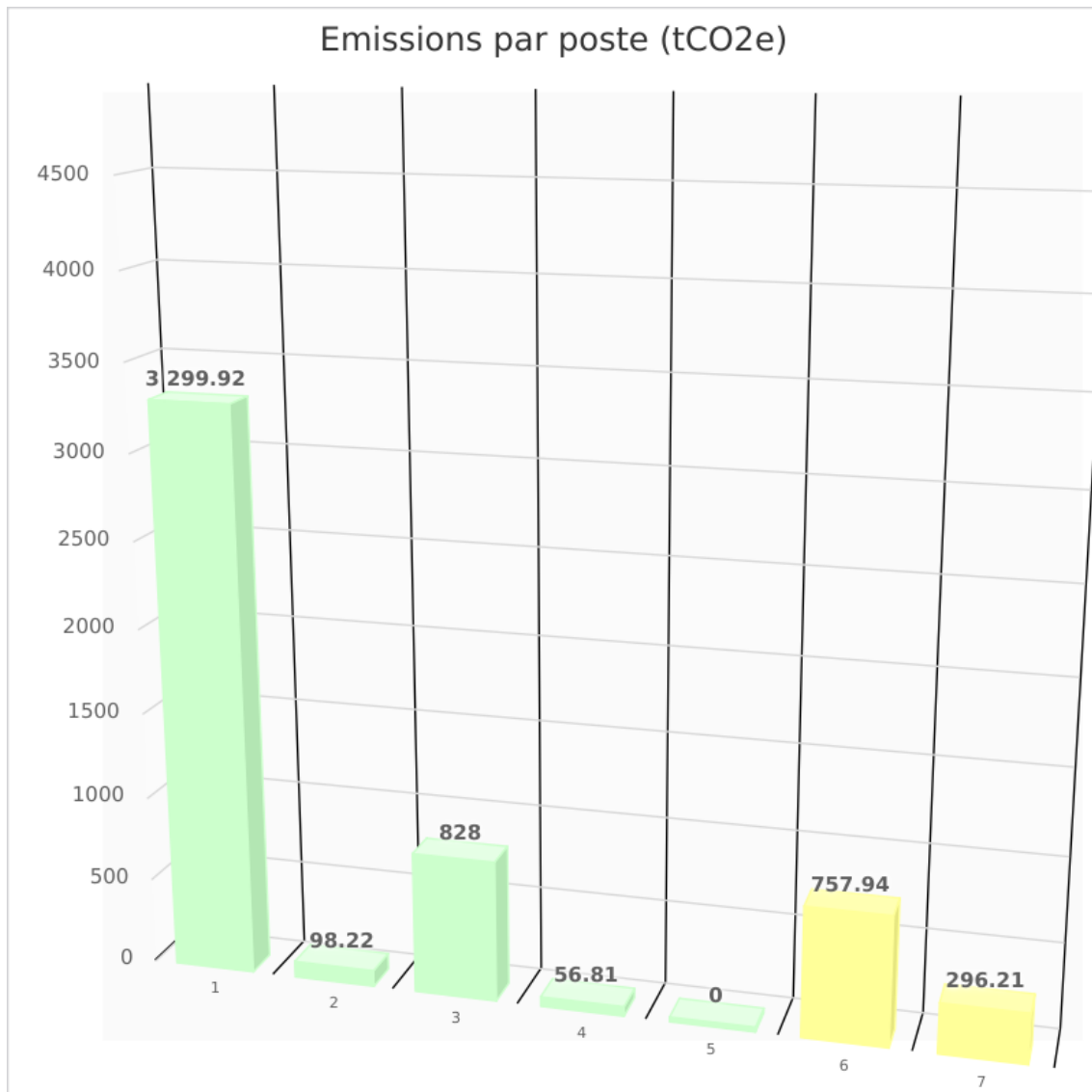
Figure 1: Schéma des différentes sources d'émissions liées aux activités du CH

2- Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

Année de reporting : **2014**

Année de référence : **2011**

Résultat graphique du calcul des émissions de GES selon le décret du 11 juillet 2011 :



Poste 1 : Emissions directes des sources fixes de combustion

Poste 2 : Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Poste 3 : Emissions directes des procédés hors énergie

Poste 4 : Emissions directes fugitives

Poste 5 : Emissions issues de la biomasse

Poste 6 : Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Poste 7 : Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

3- Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autres gaz (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)
Emissions directes	1	3252.608	8.716	38.596	0	3299.92	0
	2	97.347	0.09	0.785	0	98.222	0.003
	3	0	0	0	0	828	0
	4	0	0	0	0	56.81	0
	5	0	0	0	0	0	0
	Sous total		3349.955	8.806	39.381	0	4282.952

Pour calculer les émissions de chaque poste, pour tous les gaz à effet de serre, la formule utilisée ci-dessus est toujours la suivante : $DA \times FE$. Avec DA = Données d'Activités (quantité liée à chaque source d'émission listée au § 1 pour le poste considéré) et FE = Facteurs d'Emission de la Base Carbone® (selon les données disponibles).

4- Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autres gaz (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0	0	757.938	0
	7	0	0	0	0	296.207	0
	Sous total	0	0	0	0	1054.145	0

5- Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer

Ces émissions, optionnelles n'ont pas été quantifiées.

6- Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Dès lors qu'une méthode de calcul utilise des facteurs d'émissions associés à des données d'activité pour estimer la quantité de gaz à effet de serre émise par une entreprise ou une organisation, deux niveaux d'incertitude sont à prendre en compte :

- Une première incertitude liée aux données d'activité elles-mêmes,
- Une seconde source d'incertitude correspondant aux facteurs d'émission employés.

L'incertitude liée aux données d'activité collectées dépend de la précision des informations. En effet, les données d'activité peuvent être directement disponibles (ex. : consommation d'électricité observée sur un compteur, données prélevées à partir de systèmes d'informations, etc.) et obtenues sans incertitude. Elles peuvent également être plus ou moins estimées à partir de données indirectes (ex. : publications, extrapolations à partir de données d'une activité similaire, adaptation, etc.). Dans ce cas, elles sont assorties d'un pourcentage d'incertitude.

En ce qui concerne l'incertitude liée aux facteurs d'émission, elle est générée par l'utilisation de valeurs moyennes pour le calcul de ces derniers (ex. : les émissions de GES produites pour un km parcouru en voiture dépendront du type de véhicule ou de la

façon de conduire du conducteur). Ces valeurs estimées sont donc accompagnées d'un écart-type créant une marge d'incertitude. Il peut également s'agir de valeurs issues d'études basées sur un échantillon non représentatif, comportant une forte incertitude.

Chaque calcul est donc assorti d'une incertitude. Le cumul de ces incertitudes permettra de déterminer une Incertitude globale associée au résultat final. L'objectif étant d'identifier des postes vulnérables au niveau des émissions de gaz à effet de serre et d'évaluer des marges de manœuvre possibles, une vision même générale du périmètre étudié ne compromet pas la justesse du résultat tant que le pourcentage d'incertitude est connu.

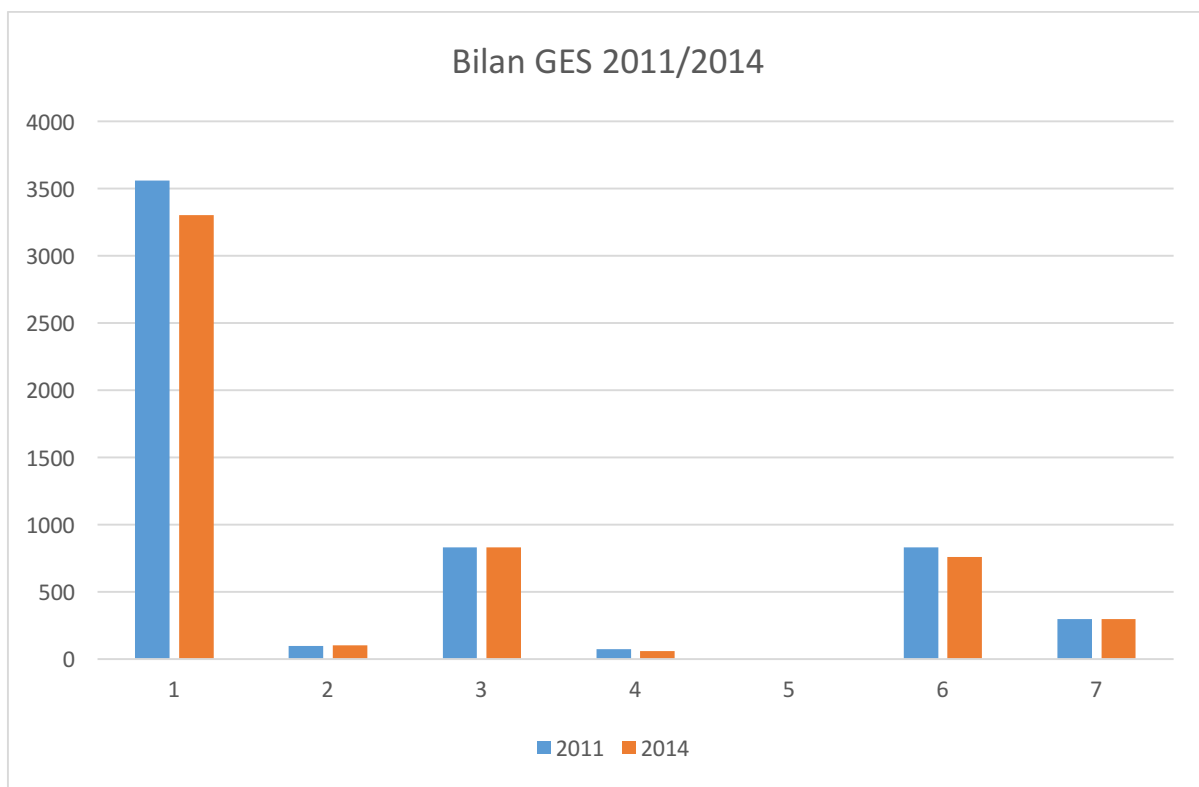
Facteurs d'émissions	Incertainitude de FE
• Fioul domestique	±5%
• Gaz naturel	±5%
• Electricité	±10%
• Essence	±5%
• Diesel	±5%
• R22	±30%
• R404a	±30%
• HFC-134a	±30%

7- Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

Tous les postes obligatoires et les sources d'émissions correspondantes nous concernant ont été pris en compte.

8- A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence

Les CHs de noyon et Compiègne ont fusionné. Nous avons donc procédé au recalcul de bilan GES de 2011 en additionnant les bilan GES réalisé en 2011. De plus les facteurs d'émissions de la Base Carbone ® de l'ADEME ont évolué donc il est nécessaire de refaire le calcul.



9- Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

Responsable du suivi : M. Bruno PERCOT

Fonction : Attaché d'administration

Adresse : 8, avenue Henri Adnot – BP 50029 – 60321 COMPIEGNE Cedex

Tél : 03 44 23 65 96

Mail : B.PERCOT@ch-compiegneoyon.fr

Site web : <http://www.ch-compiegneoyon.fr/>